



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 120643

Texte de la question

M. Robert Diat attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des personnes qui perçoivent diverses prestations sociales, telles que l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation adulte handicapé (AAH), et qui tentent de développer leurs revenus issus du travail. En effet, les personnes qui subissent ces régimes souhaitent retravailler mais malheureusement ne trouvent que des emplois à temps partiel ou des emplois qui sont rémunérés à un niveau inférieur ou légèrement supérieur aux indemnités perçues. Dès la reprise du travail, la caisse d'allocations familiales réétudie leur situation et recalcule le montant des différentes prestations. Ces dispositions n'incitent donc pas ces bénéficiaires à retrouver ou à développer une activité et les encouragent à rester plutôt inactifs alors qu'ils ont la volonté de retrouver une activité. Aussi, il lui demande s'il envisage de revoir les seuils de cumul de revenus afin de favoriser la reprise du travail tout en accordant le bénéfice des allocations de solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Robert Diat](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120643

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2573